

Département du Tarn

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres :			L'an deux-mille-vingt-cinq et le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.						
Afférents au Conseil d'administration : 15									
En exercice : 14									
Date de convocation : 09-12-2025									
Date d'affichage : 09-12-2025									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Présents : 14</td><td style="padding: 2px;">Abstention : 0</td></tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Représentés : 0</td><td style="padding: 2px;">Votes pour : 14</td></tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Votants : 14</td><td style="padding: 2px;">Votes contre : 0</td></tr> </table>	Présents : 14	Abstention : 0	Représentés : 0	Votes pour : 14	Votants : 14	Votes contre : 0			
Présents : 14	Abstention : 0								
Représentés : 0	Votes pour : 14								
Votants : 14	Votes contre : 0								
		Présents : Thierry DUFOUR, Nawel BENSETTI-VIGUIÉ, Alfred KROL, Caroline BLANCO-LIQUIÈRE, Philippe CACÉRÈS, Claude JOUANY, Nawal LAGHZAOUI, Brigitte VERGNES, Annie CAVAILLÈS, Serge COTTO, Hélène AILLLOS, Anne-Marie GUYADER, Yolande LARTIGUE, Jean-Philippe SOUQUIÈRE							
		Secrétaire : Nawel BENSETTI-VIGUIÉ							

DEL.EHPAD n°2025-23 : Arrêt du service public de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel ».

Dans la continuité des décisions prises ci-avant où le C.C.A.S. souhaite céder son EHPAD à une association loi 1901 sous le nom d'EDENIS, le C.C.A.S., compétent en la matière, souhaite supprimer son service public d'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes.

L'EHPAD perdra ainsi son caractère de service public en devenant une activité privée ordinaire.

En effet, nous constatons l'absence de nécessité de poursuivre ce service public puisqu'une offre privée s'est présentée avec une meilleure qualité de gestion et avec les mêmes conditions d'accès à la structure pour les résidents.

Le coût du service pour la collectivité sera moins important et la prise en charge des résidents améliorée.

Cet arrêt du service public, s'opérera de façon concomitante avec le transfert de gestion à cette association et en accord avec les tutelles (ARS + Conseil Départemental 81) qui ont d'ores et déjà validé ce transfert sur le principe au vu du sérieux de ladite association dans son activité.

Le C.C.A.S. souhaite que cela soit effectif au 31 décembre à minuit.

Ainsi informé, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la suppression du service public le 31 décembre 2025 à minuit ;
- **D'AUTORISER** M. Le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Puygouzon, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance
Madame Nawel Bensetti Viguié

Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry Dufour

